

## Appel de candidatures – Possibilité de mobilité à l'Université du Luxembourg

**Établissement hôte** : Université du Luxembourg (<https://wwwfr.uni.lu/>)

**Pays d'accueil** : Luxembourg

**Type de financement** : Erasmus+

**Mobilités disponibles** : 1 possibilité de formation pour le personnel

**Critères d'admissibilité particuliers** : N/A

**Dates du séjour de mobilité** : Avant le 31 juillet 2023.

**Date limite** : Le 5 décembre 2021

Cet appel a pour but d'offrir une possibilité de formation pour le personnel d'une durée 5 jours de travail (+ 2 jours de voyage) à effectuer avant le 31 juillet 2023.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- Personnel non-enseignant (de formation) : être **activement employé à temps plein** à l'Université d'Ottawa et **avoir complété le période de probation**.

### FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour l'Université de Luxembourg, cela équivaut à **180 EUR par jour** pour le personnel. La période de financement est d'une durée de 5 jours de travail (+ 2 jours de voyage).
2. **Contribution aux frais de déplacement** : Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de **820 euros** pour une mobilité entre Ottawa et Luxembourg.

Remarque : Normalement, le participant sélectionné doit acheter son propre billet ; il sera remboursé par l'université d'accueil une fois arrivé sur place, avant la fin du séjour de mobilité.

L'Université de Luxembourg doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et l'Université de Luxembourg en tant qu'établissement hôte.

## COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

Pour la mobilité de formation

- Un **CV** en anglais ou français ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa ainsi que le développement personnel et professionnel du candidat. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français de leur superviseur immédiat ;
- Une **ébauche du plan de mobilité** en anglais ou français (inclure un département d'accueil potentiel, et les objectifs d'apprentissage et activités possibles pendant le séjour de mobilité). Veuillez utiliser le gabarit, *Erasmus+ Mobility Plan – Training*.

Date limite pour présenter une demande :

Le personnel doit envoyer sa demande par courriel à Mélanie Langevin à [uointl@uOttawa.ca](mailto:uointl@uOttawa.ca) avant **le 5 décembre 2021 à 23 h 59**.

## ÉVALUATION

Le personnel sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat par le comité de sélection impartial, le Bureau international d'uOttawa nominera le candidat sélectionné à l'Université de Luxembourg pour sa confirmation. Une fois que l'Université de Luxembourg valide la nomination, le Bureau international d'uOttawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à l'Université de Luxembourg et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et l'Université de Luxembourg au Luxembourg.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et l'Université de Luxembourg aux fins du présent appel.

3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à l'Université de Luxembourg.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et l'Université de Luxembourg, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé, sauf à cause des circonstances exceptionnelles (tels que des restrictions de voyage, l'évolution de la situation au pays d'attache ou au pays d'accueil lié à la pandémie COVID-19, etc.). Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document peuvent être pénalisés s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.